

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-5-4

N° **applicatif** 9946

5^{ème} **Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction sports et vie associative

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ALSACIENNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Résumé : Le présent rapport ambitionne de renforcer le soutien de Collectivité européenne d'Alsace à la vie associative par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs à signer avec Alsace Mouvement Associatif afin de réaliser des actions de terrain (ateliers infos, fiches, formations...) et de développer des enquêtes sur la vie associative (Observatoire de la vie associative) sur l'ensemble du territoire alsacien.

Irriguant le territoire alsacien, la vie associative, fortement soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace, est essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs de citoyenneté.

L'Alsace est en effet particulièrement solidaire et dynamique : elle compte environ 33 500 associations, très diverses, dont près de 60% dans le champ du social au sens large. L'Alsace est dynamique, le secteur associatif y représente un réel maillage humain (environ 455 000 bénévoles) et un poids économique et social (54 000 salariés, mais présents seulement dans 10% des associations). Par ailleurs, les quelque 4 600 associations sportives alsaciennes comptent, 480 000 licenciés, représentant 68 disciplines. La répartition, par secteur d'activité, des associations alsaciennes s'établit comme suit : sport (26 %), culture (24 %), loisirs (17 %), solidarité et humanitaire (9 %), défense de l'environnement (9 %), action sociale et santé (8 %), éducation, formation et insertion (4 %), développement local (3 %).

La Collectivité européenne d'Alsace affirme son soutien à la vie associative au quotidien, essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté. C'est le dynamisme des associations qui contribue fortement à la vitalité des territoires. La Collectivité européenne d'Alsace a soutenu en 2023, via ses multiples dispositifs et appels à projets, plus de 2 800 associations différentes (tous domaines confondus) pour plus de 47 millions d'euros en fonctionnement. En investissement, ce sont 582 associations qui ont été soutenues pour un total de plus de 8,6 millions d'euros.

Au total, ce sont plus de 56 millions d'euros que la Collectivité a consacré aux associations en 2023.

Afin de structurer une politique publique d'accompagnement à la vie associative en Alsace, en lien avec les acteurs et les structures de terrain, la Collectivité européenne d'Alsace

recrute prochainement une ou un chef de projet développement associatif, rattaché à la Direction des sports et de la vie associative, qui travaillera étroitement avec les développeurs Education – Jeunesse – Sport – Vie associative des équipes d'animation des 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace.

Alsace Mouvement Associatif (AMA)

Alsace Mouvement Associatif (AMA) a pour objet de regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne et de leur apporter un soutien technique de qualité. Alsace Mouvement Associatif est membre du Mouvement associatif qui regroupe les acteurs associatifs rassemblés au sein de coordinations sectorielles : culture, consommation, droits des femmes, éducation populaire, environnement, famille, insertion par l'activité économique, jeunesse, loisirs, sanitaire-médico-social, social, solidarité internationale, sport, tourisme.... En Alsace, le Mouvement associatif regroupe ainsi, au sein d'Alsace Mouvement Associatif, 21 membres, coordinations, têtes de réseaux et unions qui apportent toutes un soutien technique adapté au monde associatif.

Les missions d'Alsace Mouvement Associatif sont de regrouper et de défendre les acteurs de la vie associative alsacienne via :

- l'animation de l'Observatoire local de la vie associative en Alsace (OLVA) ;
- le soutien technique aux associations via des outils dédiés, des conseils, un accompagnement, des modules de montée en compétences pour les bénévoles ;
- un accompagnement spécifique dédié à la création du premier emploi dans une association ;
- l'appui à la structuration de l'accompagnement aux associations via le déploiement du dispositif Guid'asso, co-piloté par l'Etat et le Mouvement associatif ;
- l'organisation de temps de réflexion et d'échanges entre acteurs associatifs ;
- la présence dans les instances de décisions départementales et régionales ;
- le relais des campagnes de plaidoyer du Mouvement associatif.

La Collectivité européenne d'Alsace et le partenariat avec Alsace Mouvement Associatif

La Collectivité européenne d'Alsace, dont Alsace Mouvement Associatif est un partenaire de longue date, attribue chaque année une subvention de fonctionnement au titre notamment de deux familles d'actions ciblées :

- Apporter un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement

Alsace Mouvement Associatif, avec l'aide de ses membres, facilite le travail quotidien des associations alsaciennes en leur apportant des outils techniques, des conseils et en orientant vers des structures d'accompagnement spécifiques, si nécessaire. Ont été identifiés plusieurs formes de soutien technique/appui conseil aux associations : information, documentation, orientation, conseil technique, conseil méthodologique, montée en compétence et/ou formation, développement de services aux associations et suivi de projets, « boîte à outils » en ligne (140 fiches pratiques et 10 guides, dont une grande partie remise à jour en 2023), prenant en compte les spécificités du droit local alsacien mosellan dont relèvent les associations alsaciennes.

Ainsi, durant l'année 2023, 12 ateliers-infos (dont 4 webinaires en visioconférence) ont été organisés sur l'ensemble du territoire alsacien (+20 % par rapport à 2022 ; plus de 200 participants) afin d'apporter des réponses concrètes et immédiates aux questions des responsables associatifs bénévoles, de créer du lien entre associations d'un même territoire, de renforcer la proximité avec les territoires, et d'aller à la rencontre des associations. Ces ateliers accueillent en général entre 20 et 50 participants. Leur durée est de 2h30 environ. Ils ont lieu en soirée, dans des lieux identifiés par les associations (Maison des associations, MJC, CSC, salles communales, mairies etc.).

Les thèmes des ateliers-infos tournent autour des aspects juridiques, de la fiscalité, de la communication, de l'emploi, de la gouvernance ou encore de la mobilisation des bénévoles.

En 2023, ces thématiques se sont enrichies d'interventions d'experts dans les domaines du mécénat et de la levée de fonds, ainsi de que celui de l'organisation d'événements éco-responsables.

Il est à noter que les demandes adressées à AMA et concernant l'appui et le conseil aux associations alsaciennes (par téléphone et par mail) poursuivent une croissance forte amorcée en 2021 (de 365 sollicitations téléphoniques d'associations par an en 2022 à 447 en 2023 ; et de 191 demandes par mail en 2022 à 236 en 2023).

- Animer l'Observatoire de la vie associative en Alsace (OLVA)

Alsace Mouvement Associatif est active dans la collecte de données et d'analyses, ainsi que dans la réalisation de plaidoyers. L'observation organisée et méthodique réalisée dans le cadre de l'OLVA a pour objectif de permettre de :

- construire la connaissance des réalités du secteur associatif local et mieux repérer ses spécificités ;
- identifier les besoins et attentes des associations à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace en vue de nourrir la réflexion de la Collectivité pour établir une nouvelle politique publique ;
- aider la décision des acteurs de l'appui à la vie associative (collectivités, point d'appui à la vie associative, têtes de réseaux, fédérations...) ;
- communiquer à partir de données objectivées ;
- structurer et aider à la qualification des acteurs locaux du soutien à la vie associative ;
- mettre en débat les enjeux de la vie associative locale ;
- évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.

Une enquête sur la vie associative (menée en collaboration entre la Collectivité européenne d'Alsace, Alsace Mouvement Associatif, La Maison des associations de Strasbourg, Le Carré des associations de Mulhouse) et l'installation de l'Observatoire local de la vie associative (en lien avec le Réseau national des Maisons des associations) ont ainsi été effectuées en 2021. Le résultat de ce travail a été présenté courant 2022, tant dans les commissions territoriales qu'au sein de la 5e commission thématique.

L'Observatoire local de la vie associative permet de porter un regard neuf, plus poussé, sur ce vivier de talents, pour mieux encore cibler les besoins. En affinant les connaissances des réalités du secteur associatif, en évaluant leur impact et en fédérant les énergies, elle est et sera pour la Collectivité, un outil précieux.

En 2024, Alsace Mouvement Associatif débutera avec la Collectivité européenne d'Alsace le travail préparatoire au lancement d'une nouvelle enquête de l'Observatoire. A cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Mouvement Associatif iront à la rencontre des associations dans tous les territoires alsaciens avec des temps dédiés co-organisés.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, le tissu associatif est au cœur de l'activité des sept territoires alsaciens. C'est pourquoi il est, et sera plus encore demain, essentiel de continuer à accompagner les associations. La Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui plus que jamais à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets et le partenariat avec Alsace Mouvement Associatif contribue à atteindre cet objectif.

Au vu des actions déjà mises en place ces dernières années au service du monde associatif alsacien, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite désormais franchir un nouveau cap en établissant une convention d'objectifs et de moyens, sur plusieurs années avec Alsace Mouvement Associatif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le partenariat avec Alsace Mouvement Associatif ayant pour objet d'apporter un soutien technique aux associations alsaciennes via des outils, des conseils et un accompagnement, ainsi que d'animer l'Observatoire local de la vie associative en Alsace ;
- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Mouvement Associatif, portant sur la mise en œuvre d'actions et l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour les années 2024, 2025 et 2026 et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour l'année 2024, au titre de ce partenariat avec Alsace Mouvement Associatif, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget de la Direction des sports et de la vie associative et du vote de l'assemblée délibérante.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P213</i>	<i>O002</i>	<i>P213E01</i>	<i>T94</i>	<i>(4768) 65-65748-348</i>	<i>20 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>20 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.